

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE GATINAIS
SIEGE SOCIAL : 7/9 GRANDE RUE
77940 VOULX

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 18 AVRIL 2012

.....
Le dix huit avril deux mil douze à 18 heures, le Comité de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Blennes, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU Jacques, Président, à la suite de convocations adressées à domicile le 11 mars 2012.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES :

Etaient présents : Mmes Liliane PORTIE, Marie-Laure DESANTE, Patricia DEPRESLES,
Mrs François CANTERINI, Pierre MONCLARD, Jean-Claude TOURNIER, Alain MUNOZ, Freddy BILLARD, Monder AOUADHI, Jacques ROUSSEAU, Gérard ALLAIN, Nicolas BOLZE, Valery TISSOT,

Avaient donné pouvoir : Mr LOUGUET à Mme SAGOT, Mr CRAPARD à Mr TOULGOAT, Mr DROUHIN à Mme INACIO, Monsieur JACQUES à Mr ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mr Pierre MONCLARD

Le compte rendu de la séance du 17 mars 2012

Mr BOLZE refuse d'approuver le compte rendu du 17 mars 2012. Il considère que :

1. Le point 3 :

3. LA REGIE DE RECETTES

En accord avec le Trésorier de Montereau, lors d'une réunion qui s'est tenue en ses locaux le 08 décembre 2011, il a été décidé de créer une régie de recette principale, tenue par la secrétaire en titre de la Communauté de Communes, Marilynne DAVID, ainsi qu'une sous-régie par école, où la personne en charge précédemment conservait son poste et le maintien de son indemnité précédente.

Bien que cette solution ait été validée par le Conseil Communautaire le 4 janvier 2012, le Maire de Voulx refuse de la mettre en œuvre sans en donner le motif. En réalité, l'agent communal qui tenait précédemment la régie communale de Voulx a refusé, après pourtant avoir déclaré au Président le contraire, de continuer à faire ce travail, et le Maire a accepté cette position sans réagir.

A ce jour, il n'existe pas de sous-régie à Voulx. C'est le Vice-président qui assure le service.

Il juge la rédaction inappropriée car, selon lui, elle met en cause nommément le personnel de Voulx. Il estime que ce n'est pas au président de la Communauté de Communes de faire le management de la commune de Voulx dans la mesure où le transfert de personnel n'a pas encore eu lieu.

2. D'une manière générale, il estime que le compte rendu contient plusieurs propos calomnieux à son égard.

Mr ROUSSEAU reprend le contenu du procès verbal. Il affirme que c'est la transcription fidèle de ses propos tenus le 17 mars. Il rapporte avoir reçu un mail de la part de Gérard ALLAIN en sa qualité de Vice-président

lui demandant de retirer le passage compte tenu des conséquences que les propos avaient eu sur la personne en question. Jacques ROUSSEAU explique avoir demandé à Gérard ALLAIN de lui indiquer ce qui était inexact dans les propos tenus et n'avoir pas reçu de réponse.

Dans un souci de transparence, et pour répondre au souhait de Maire de Voulx, le Président demande que soit annexé au présent procès-verbal le courrier adressé par Nicolas Bolze à Monsieur le Préfet, avec copie à ses collègues Maires.

Marie-Laure DESANTE souhaite que la lettre du conseil municipal de Noisy-Rudignon envoyée au Président de la Communauté de Communes soit retranscrite sur le compte rendu de ce jour. En effet sur le compte rendu du 17 mars 2012, il aurait été souhaitable d'y ajouter cette lettre pour comprendre la décision de valider la décision du 04 janvier 2012 concernant le vote des indemnités des élus.

Le Président demande que le courrier évoqué ci-dessus soit intégré au présent procès-verbal, pour information :

« Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Communautaire de la CCBG

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 4 février 2012, un résumé de la réunion du conseil communautaire du 4 janvier nous a été présenté par Philippe LOUGUET et Marie-Laure DESANTE ; Nous tenions à vous faire part de notre étonnement concernant la décision prise pour les indemnités du Président et des Vice-Présidents de la CCBG.

En effet, il a été proposé et voté d'attribuer le maximum prévu pour ces indemnités et cette proposition a été approuvée sans aucune référence au budget de la CCBG. Aucune prévision pour le budget 2012 de la communauté, aucune prévision quant aux recettes ou aux dotations diverses auxquelles pourraient prétendre la CCBG n'ont été présentées. 48 000 €uros déjà réservés sur un budget qui n'est pas encore fait nous semble prématuré.

Nous parlons d'argent public nous abordons la question du budget de nos communes et de la Communauté de Communes. Nos subsides reposent sur la fiscalité des habitants de nos communes, il aurait été plus raisonnable de voter un taux inférieur pour ces indemnités quitte à revoir ce taux lors des prochaines années en fonction du travail accompli.

Dans ce contexte de crise économique où l'on demande à tous de faire des efforts, ce geste aurait fait bon effet auprès de nos habitants.

Nous vous remercions de l'attention portée à nos remarques et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées. »

Le Président, demande l'accord des délégués pour ajouter un point à l'ordre du jour du conseil communautaire :

- Subvention à une association.

Le conseil accepte à l'unanimité des présents.

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Sous la présidence de Madame PORTIE Liliane, doyenne, le conseil de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais vote le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par Monsieur CRAPARD François, Président de la Communauté de Communes jusqu'au 31 décembre 2011. Ce compte laisse apparaître un excédent de 6 294,14 €uros dont un excédent de 32 833,89 €uros en fonctionnement et un déficit de 26 539,75 €uros en investissement.

Les restes à réaliser font apparaître en recettes 1 113 €uros.

Approbation : Pour : 16 Abstention : 1 Contre : 0

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011

Le conseil de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais déclare que le compte de gestion 2011, dressé par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation : Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

3. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

Le conseil de la Communauté de Communes décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

En D001	Déficit d'investissement	26 539,75 €uros
Au 1068	Excédent de fonctionnement	25 426,75 €uros
En R002	Recettes de fonctionnement	7 407,14 €uros
Approbation :	Pour : 17	Abstention : 0
		Contre : 0

4. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU SYNDICAT BLENNES-CHEVRY EN SEREINE-DIANT

Compte tenu de la dissolution de plein droit du syndicat intercommunal Blennes-Chevry en Sereine-Diant suite à la reprise de la compétence scolaire par la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais à compter du 1^{er} janvier 2012, la Communauté de Communes reprend les résultats d'exploitation du syndicat sur le budget primitif 2012, à savoir :

En R001	Excédent d'investissement	20 851,20 €uros
Au 1068	Excédent de fonctionnement	4 584,80 €uros
En R002	Recettes de fonctionnement	88 695,85 €uros
Approbation :	Pour : 17	Abstention : 0
		Contre : 0

5. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Jacques ROUSSEAU s'assure que les membres ont bien eu connaissance du rapport de la CLECT et explique qu'il invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur les trois points suivants:

1. Le rapport de la CLECT (en pièce jointe) et le montant des Attributions de Compensation
2. La mensualisation des Attributions de Compensation compte tenu des acomptes versés de Janvier à Mars 2012

Calendrier du versement des Attributions de Compensation 2012

	Janvier	Février	Mars	Sous tot. 1er trim	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc	Sous total 2è 3è 4è trim	TOTAL
BLENNES	5 211	5 211	5 211	15 633	606	606	606	606	606	606	606	606	606	5 458	21 091
CHEVRY	4 452	4 452	4 452	13 356	770	770	770	770	770	770	770	770	770	6 932	20 288
DIANT	1 714	1 714	1 714	5 142	441	441	441	441	441	441	441	441	441	3 965	9 107
FLAGY	0	0	0	0	7 360	7 360	7 360	7 360	7 360	7 360	7 360	7 360	7 360	66 243	66 243
MONTM.	2 247	2 247	2 247	6 741	1 651	1 651	1 651	1 651	1 651	1 651	1 651	1 651	1 651	14 856	21 597
NOISY	13 290	13 290	13 290	39 870	7 474	7 474	7 474	7 474	7 474	7 474	7 474	7 474	7 474	67 269	107 139
THOURY	0	0	0	0	9 557	9 557	9 557	9 557	9 557	9 557	9 557	9 557	9 557	86 010	86 010
VOULX					20 654	20 654	20 654	20 654	20 654	20 654	20 654	20 654	20 654	185 887	185 887
TOTAL	26 914	26 914	26 914	80 742	48 513	48 513	48 513	48 513	48 513	48 513	48 513	48 513	48 513	436 620	517 362

3. La possibilité laissée par la loi de recalculer le montant des Attributions de Compensation chaque année à condition que le conseil communautaire valide la décision à l'unanimité.

Nicolas BOLZE refuse d'approuver le rapport de la CLECT. Il explique s'opposer à la décision d'inclure les indemnités des Vice-présidents dans le budget des écoles. La CLECT a en effet considéré que le rôle des Vice-présidents en charge des écoles était intimement lié au fonctionnement des écoles et a donc choisi de prendre en compte les indemnités dans le budget des écoles et donc dans les attributions de compensation à la charge des communes.

Nicolas BOLZE explique que cette décision crée, pour la commune de Voulx, une charge supplémentaire qu'il se refuse à assumer.

Marie-Laure DESANTE approuve la décision de Nicolas BOLZE. Elle considère qu'une Communauté de communes ne doit pas créer de charges supplémentaires pour les communes. Elle ajoute que les Vice-présidents ne travaillent pas exclusivement pour les écoles, ils sont en charge d'autres commissions. A ce titre, il n'est donc pas justifié de lier la gestion des écoles à la compétence scolaire.

Jean-Claude TOURNIER explique que la CLECT a pris cette décision dans un souci de respect des décisions passées. Avant la prise de compétence scolaire par la CC, les communes de Blennes Chevry-En-Sereine et Diant versaient une indemnité au président du syndicat du RPI de Blennes, Chevry-En-Sereine et Diant. De même l'ancienne CC du Bocage chargée de la gestion du RPI de Dormelles, Flagy, Thoury-Ferrottes, versait une indemnité à son président et à trois vice-présidents. Maintenir le versement des indemnités par les communes permet de conserver un lien commune-groupe scolaire. Cela permet, en outre, de ne pas faire reposer les indemnités des Vice-présidents sur des communes qui ne bénéficient pas du travail des Vice-présidents comme Montmachoux et Noisy-Rudignon.

François CANTERINI rappelle qu'initialement, le choix des Vice-présidents est strictement lié à l'exercice de la compétence scolaire.

Vote du point 1 (rapport de la CLECT) :

Pour : 12 abstention : 0 contre : 5

Vote du point 2 (mensualisation des AC) :

Pour : 12 abstention : 0 contre : 5

Vote du point 3 (recalcul des AC chaque année) :

Pour : 17 abstention : 0 contre : 0

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Le budget primitif 2012 est présenté par le Président. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 384 091,99 € en section de fonctionnement et à la somme de 615 576,92 € en section d'investissement.

Vote de la section de fonctionnement : Pour : 12 Abstention : 5 Contre : 0

Vote de la section d'investissement : Pour : 12 Abstention : 5 Contre : 0

7. VOTE DES TAUX DES IMPOTS INTERCOMMUNAUX

Le Président propose au conseil de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2012 de la façon suivante :

- Taxe d'habitation 0 %
- Taxe foncière (bâti) 0 %
- Taxe foncière (non bâti) 0 %
- C F E 19,48 %

Vote des taux : Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

8. OUVERTURE DES POSTES DU PERSONNEL SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE VOULX

Le Président propose au conseil communautaire d'ouvrir les postes du personnel scolaire de la commune de Voulx, de la façon suivante :

La création de cinq (05) emplois à temps non complet (voir tableau ci-dessous) à compter du 1^{er} mars 2012.

D'adopter le tableau des emplois suivants :

CADRE OU EMPLOIS	CATE-GORIE	GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Filière sanitaire et sociale ATSEM	C	1 ^{ère} classe	2	33h37 annualisées
				31h01 annualisées
Filière technique Adjoint technique	C	2 ^{ème} classe	3	21h27 annualisées
				17h00 annualisées
				14h00 annualisées

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, approuve à l'unanimité la création des cinq emplois conformément à la liste ci-dessus.

9. CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément à la réglementation, il est procédé à l'élection de la commission d'appel d'offres qui siègera à chaque ouverture de plis. Le Président rappelle les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics.

Après vote du comité intercommunal, la commission d'appel d'offres a été installée à l'unanimité des membres présents ou représentés comme suit :

Président de la commission : Mr ROUSSEAU Jacques

Membres titulaires	Membres suppléants
Mr CANTERINI François	Mr TOURNIER Jean-Claude
Mr CRAPARD François	Mr AOUADHI Monder
Mr ALLAIN Gérard	Mme LATKOVIC Sylvie

10. SUBVENTION A ACCORDER

Vote de la subvention à accorder à l'Association des Fées du Bocage pour la mise en place du festival des Fées du Bocage

Jacques ROUSSEAU propose de se prononcer sur la demande de subvention d'une association : les Fées du Bocage compte tenu de la proximité de la date du festival qui se déroulera les 2 et 3 juin 2012.

Il est décidé à l'unanimité d'allouer une somme de 600 €.

11. QUESTIONS DIVERSES

- a. Intervention de Mr Jean-Claude TOURNIER souhaitant faire un point sur l'avancée des projets.
- i. Commission COMMUNICATION, présidée par Jean-Claude TOURNIER

Il rapporte la mise en place du site internet en partenariat avec les services du Conseil Général. Pour alimenter ce site internet, il a adressé aux communes une fiche d'identité à remplir. A ce jour il est toujours en attente des fiches de Flagy et Thoury-Ferrottes. Pour assurer le relais et la diffusion des informations il a souhaité qu'un référent soit désigné par commune. Il regrette le peu de réponse obtenu à ce jour. Plusieurs élus se proposent comme référent :

COMMUNE	Référent
BLENNES	Pierre MONCLARD
MONTMACHOUX	Jacques ROUSSEAU
NOISY-RUDIGNON	Véronique SAGOT
DIANT	Liliane PORTIE
THOURY-FERROTTE	Annie BEAUFORT
CHEVRY-EN-SEREINE	Jean-Claude TOURNIER
FLAGY	
VOULX	Christophe CHAUDRON

- ii. Commission ACTION SOCIALE, présidée par Marie-Laure DESANTE

Marie-Laure DESANTE rapporte le travail de la commission action sociale sur la mise en place d'un Relais Assistantes Maternelles. La commission étudiera notamment la possibilité de créer un RAM itinérant afin qu'il profite à l'ensemble du territoire.

- Début Mars - réunion avec les acteurs associés et notamment la Direction Petite Enfance du Conseil Général, la Maison Départementale des Solidarités de Nemours, la Caisse d'Allocation Familiale.
- Mars-Avril - Prise de contact avec les assistantes maternelles du territoire ont été contactées individuellement par les membres de la commission. Pierre MONCLARD, absent lors des dernières réunions de la commission, assure qu'il se chargera des assistantes maternelles de Blennes dans les plus brefs délais.
- Avril-Mai : visite du RAM de Cely en Bière.
- Mai - Présentation du projet à l'ensemble des assistantes maternelles du territoire
- Juillet – Finalisation du projet
- Septembre – Envoi du dossier et de la demande d'agrément à la CAF
- Novembre – Instruction du dossier
- 2013 – Démarrage du RAM

- b. Mr ROUSSEAU informe le conseil qu'une convention entre la commune de Montmachoux et la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais va être signée pour la mise à disposition d'un bureau à l'attention de Camille DANET.
- c. Mr ROUSSEAU informe le conseil que Mr le Préfet refuse sa démission du poste de Président.